

Changement

ANNEXE 9

POSTE DE REMPLAÇANT DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS

Tous les enseignants affectés sur des postes de remplacement au niveau départemental interviennent indifféremment sur des congés courts ou longs ainsi que sur des remplacements de stage de formation continue.

Brigade de remplacement départementale

Pour répondre au mieux aux demandes de remplacement et afin d'ajuster les moyens au plus près des besoins, il est créé au niveau départemental une brigade de remplacement. Les enseignants nommés sur cette brigade peuvent être amenés à effectuer des missions de remplacements de durée indifférenciée sur l'ensemble du département.

Leur zone d'intervention privilégiée est liée à leur rattachement administratif, le département de Val d'Oise est divisé en 5 zones d'intervention listée en annexe 9ter.

Les enseignants peuvent cependant être amenés à intervenir sur une autre zone en fonction des besoins de remplacement.

A titre transitoire durant l'année scolaire 2021-2022, leurs missions de remplacement seront définies par la circonscription de rattachement et à compter de la rentrée scolaire 2022 par la DSDEN 95.

Leurs écoles de rattachement sont réparties sur le département. La dénomination de ces postes est « brigade départementale ».

Brigade de remplacement orientée formation continue: Les enseignants affectés au sein de cette brigade spécifique sont principalement affectés sur des remplacements liés au départ des enseignants en formation, ils viennent renforcer les zones d'intervention lorsque les moyens alloués sont insuffisants ou remplacer leurs collègues remplaçants en congé long (congé de maternité, congé de longue maladie, etc.). Leurs missions de remplacement sont définies à la DSDEN 95. Leurs écoles de rattachement sont réparties sur le département. La dénomination de ces postes est « brigade départementale ».

Brigade de remplacement départementale ASH

Les enseignants relèveront de la circonscription de Cergy ASH 1 et pourront effectuer des remplacements en IME, en SEGPA, en ULIS (1^{er} et 2^{cd} degré), ITEP... sur tout le département indépendamment de leur rattachement administratif.

Ils assurent également le remplacement du stagiaire en formation CAPPEI dans sa classe (en alternance).

Brigade de remplacement : BD remplacements affectés au dispositif REP +

Affectation sur des écoles relevant de ce dispositif pour assurer prioritairement les remplacements au sein des écoles en REP+, lors des journées libérées des enseignants pour les travaux d'équipe et activités mis en place sur ce dispositif (liste des postes en annexe 9 Bis)